

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PP-018 PROJET DE RÉSOLUTION

Afin d'autoriser la construction d'un immeuble à bureaux sur le lot 1 666 006 du cadastre du Québec situé sur boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard Langelier

AVIS EST, par les présentes, donné aux personnes intéressées, par le soussigné :

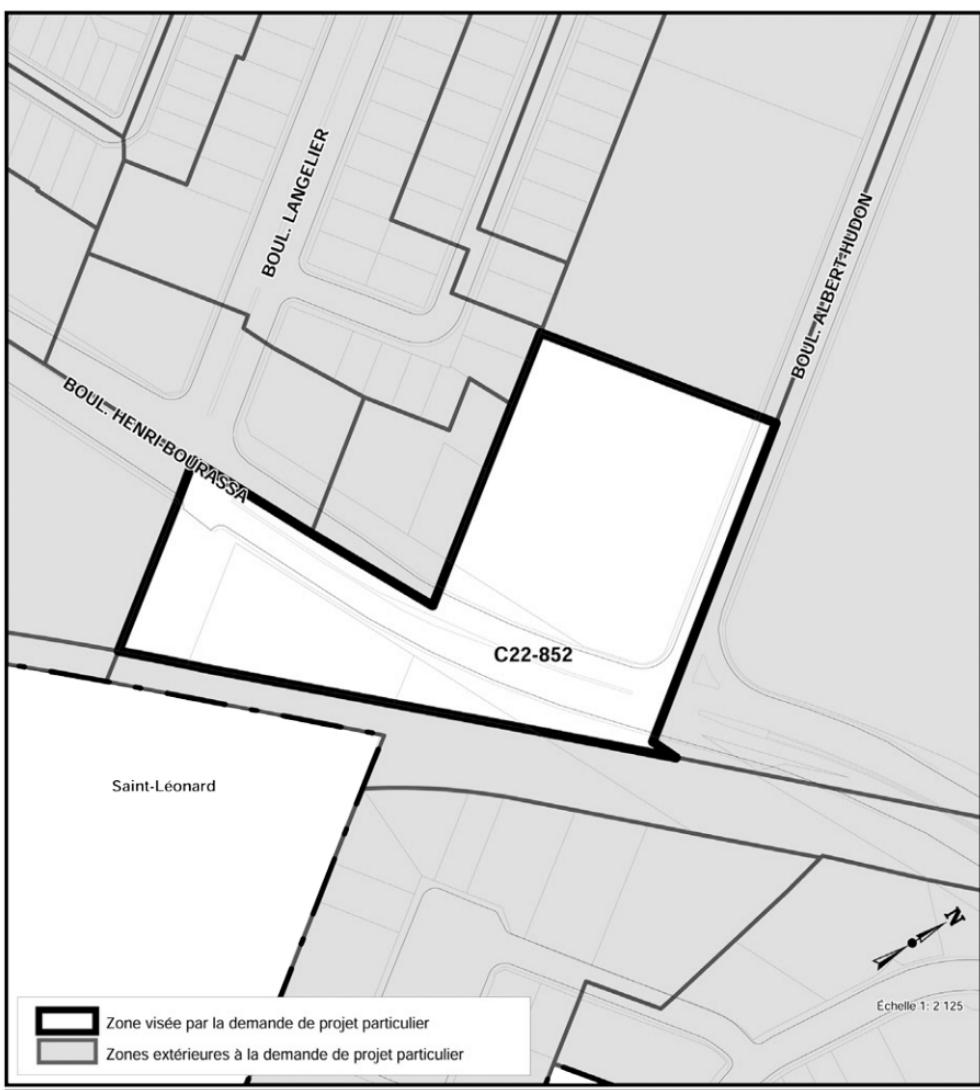
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2014, le premier projet de résolution en vertu du règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **LUNDI 6 OCTOBRE 2014, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD**.

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de résolution, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de résolution vise à autoriser la construction d'un immeuble à bureaux sur le lot 1 666 006 du cadastre du Québec situé sur boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard Langelier.

Ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce projet de résolution ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 16 septembre 2014

Jacques Lapierre
Secrétaire d'arrondissement substitut